

Arboviroses - Hexagone

Semaine 27-2025. Date de publication : 02 juillet 2025

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2025

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Points clés de la semaine 27-2025

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 1^{er} juillet 2025, sept épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés dans l'hexagone (n = 14 cas). Six de ces épisodes se situent dans des régions déjà affectées par des épisodes de transmission autochtone dans les années précédentes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la première fois, un épisode de transmission autochtone de chikungunya a été identifié en région Grand Est.

Les investigations et mesures de prévention et contrôle sont en cours.

La survenue d'un premier épisode de transmission autochtone en région Grand Est, associée à la précocité et au nombre d'épisodes déjà détectés, confirme le risque important de transmission autochtone de chikungunya sur le territoire hexagonal, y compris dans des régions indemnes jusqu'à présent. Celle-ci est facilitée par le caractère bien adapté de la souche du virus circulant à la Réunion et dans l'Océan Indien au moustique vecteur *Aedes albopictus*.

Santé publique France rappelle l'importance du signalement des cas qui permet une intervention rapide visant à limiter la transmission autochtone, ainsi que l'importance des mesures de protection contre les piqûres de moustiques et de lutte contre les gîtes larvaires.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 1er juillet 2025, ont été identifiés :

- 496 cas importés de **dengue**
- 712 cas importés de **chikungunya**
- 1 cas importé de **Zika**

Chikungunya, dengue et Zika

Episodes de transmission autochtone

Sept épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés dans 5 régions, dont 4 déjà affectées par des épisodes de transmission autochtone dans les années précédentes (voir tableau). Pour la première fois, un épisode de transmission autochtone a été identifié en région Grand Est.

Les cas autochtones de chikungunya, dont les premiers symptômes sont apparus entre le 27 mai et le 27 juin, sont les plus précoces jamais identifiés en France hexagonale. Une telle précocité dans la saison d'activité du moustique et un nombre aussi élevé d'épisodes n'avaient jamais été observés jusqu'à présent. En 2024, année record en termes d'épisodes de dengue, un seul cas avait été identifié au mois de juin (début des signes le 17 juin, en région Occitanie). En 2023, le premier épisode était en juillet (début des signes le 18 juillet), en région PACA. Après un cas en Ile de France en 2024, le cas identifié en région Grand Est est le second cas identifié au nord de la région lyonnaise.

Bien qu'en baisse (Figure 2 ci-dessous), le nombre de cas importés de chikungunya ayant voyagé à La Réunion et dans l'Océan Indien reste élevé et contribue à l'apparition précoce de transmissions autochtones, d'autant que la souche du virus chikungunya circulant à la Réunion est bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*.

Les investigations sont en cours avec, à ce jour, pour au moins 2 cas autochtones, l'identification de cas virémiques en provenance de La Réunion probablement à l'origine de la transmission locale. Ces données sont susceptibles d'évoluer avec la conduite des investigations.

L'ensemble des épisodes de transmission identifiés à ce jour l'ont été rapidement, permettant la mise en place rapide de mesures de prévention et contrôle par les ARS.

A ce jour aucun cas autochtone de dengue n'a été identifié.

Tableau 1 : Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 01/07/2025.

Virus	Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Chikungunya	Occitanie	Hérault	Prades-le-Lez	1	27/05/2025	27/05/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	La Crau	2	02/06/2025	06/06/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Salon de Provence	5	16/06/2025	26/06/2025	Non
Chikungunya	Corse	Corse du Sud	Grosseto-Prugna	3	19/06/2025	27/06/2025	Non
Chikungunya	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Montoison	1	13/06/2025	13/06/2025	Non
Chikungunya	Occitanie	Gard	Bernis	1	11/06/2025	11/06/2025	Non
Chikungunya	Grand Est	Bas-Rhin	Lipsheim	1	26/06/2025	26/06/2025	Non

Dispositif de surveillance renforcée (1er mai au 30 novembre)

La détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus. Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de deux traitements adulticides de démoustication dans un périmètre élargi (300 m). Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain »). Une recherche active de cas est également mise en œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et sur des enquêtes en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (sang, greffes...) sont également mises en œuvre.

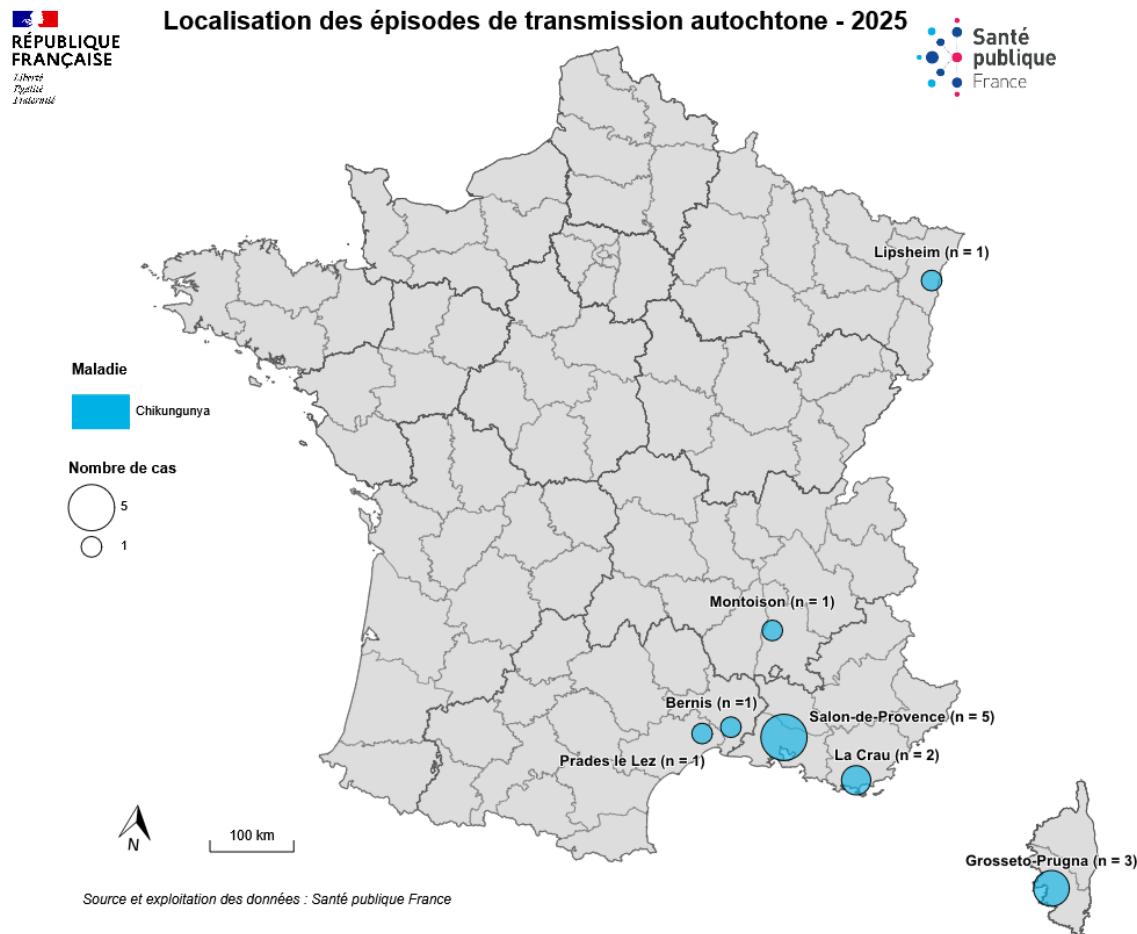


Figure 1 : Carte des épisodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 01/07/2025

Cas importés du 1^{er} mai au 1^{er} juillet

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 496 cas de dengue, 712 cas de chikungunya et 1 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet 2025.

Tableau 2 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 01/07/2025)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	130	83	0
Bourgogne-Franche-Comté	27	13	0
Bretagne	37	14	0
Centre-Val de Loire	15	10	0
Corse	3	3	0
Grand Est	26	13	0
Hauts-de-France	34	36	0
Ile-de-France	111	90	0
Normandie	24	35	0
Nouvelle-Aquitaine	115	69	0
Occitanie	77	51	0
Pays de la Loire	49	20	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64	59	1
Total	712	496	1

Tableau 3 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 01/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	158
MARTINIQUE	107
POLYNESIE FRANÇAISE	102
INDONESIE	28
CÔTE D'IVOIRE	23
THAILANDE	22
GUYANE FRANÇAISE	7
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	6
BRESIL	4
CAMEROUN	3
DJIBOUTI	3
CAMBODGE	2
CAP-VERT	2
CONGO	2
MALDIVES	2
MAURITANIE	2
MAYOTTE	2
PHILIPPINES	2
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
TOGO	2
ARABIE SAOUDITE	1
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
COMORES	1
CUBA	1
EMIRATS ARABES UNIS	1
INDE	1
LA REUNION	1
MALAISIE	1
OUGANDA	1

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
SAINT-MARIN	1
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	1
SENEGAL	1
SEYCHELLES	1
SRI LANKA	1
En cours d'investigation	1
Total	496

Tableau 4 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 01/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	590
MAURICE	55
MADAGASCAR	28
MAYOTTE	26
SRI LANKA	5
INDONESIE	2
AFRIQUE DU SUD	1
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	1
En cours d'investigation	4
Total	712

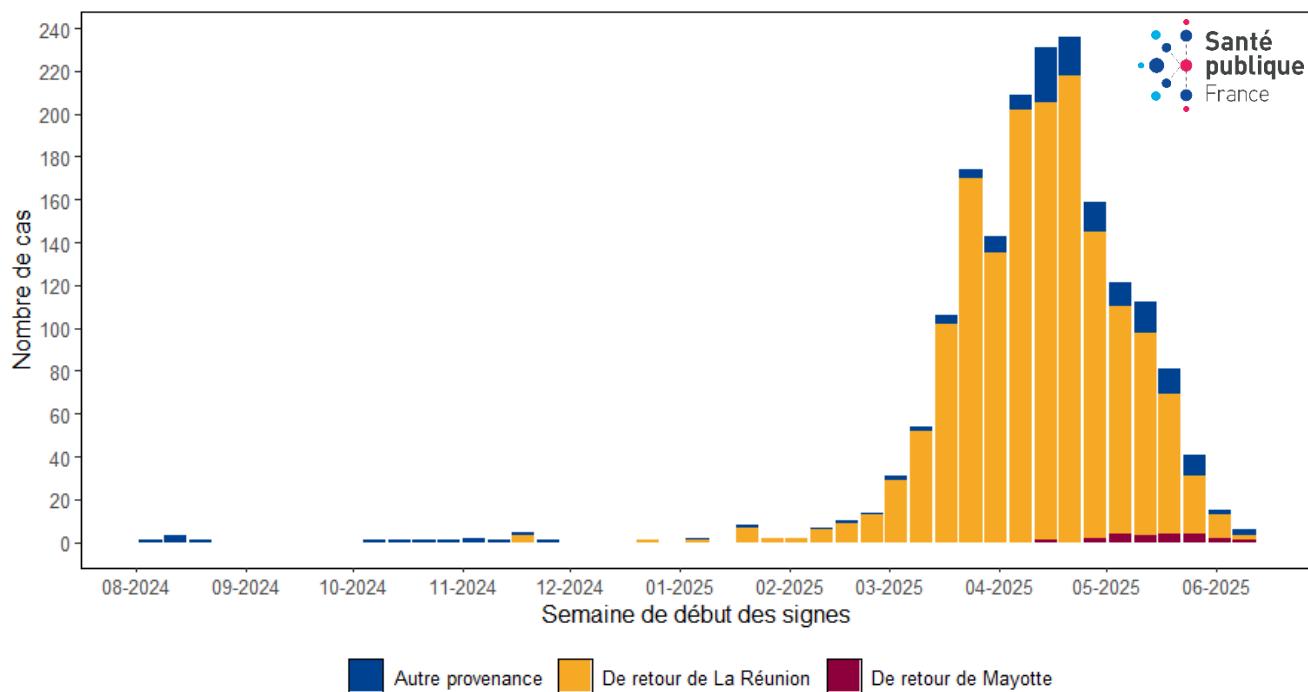


Figure 2: Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - juin 2025), données non consolidées arrêtées au 1er juillet 2025

Tableau 5 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 01/07/2025

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
THAILANDE	1
Total	1

Dispositif de surveillance tout au long de l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur la déclaration obligatoire (DO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1^{er} mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

Pour rappel, du 1er janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

Situation en Europe

Aucun épisode de transmission autochtone n'a été mis en évidence en Europe, en dehors de la France.

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#)

Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 02/07/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 02 juillet 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr

Annexe : Episodes de transmission autochtone 2010-2024, France hexagonale

De 2010, année des premiers cas autochtones de dengue et de chikungunya, à 2024, 53 épisodes de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, transmis par le moustique vecteur *Aedes albopictus* ont été identifiés : 48 de dengue, 4 de chikungunya et 1 de Zika.

Ils ont affecté au total 277 cas : 242 cas de dengue, 32 cas de chikungunya et 3 cas de Zika.

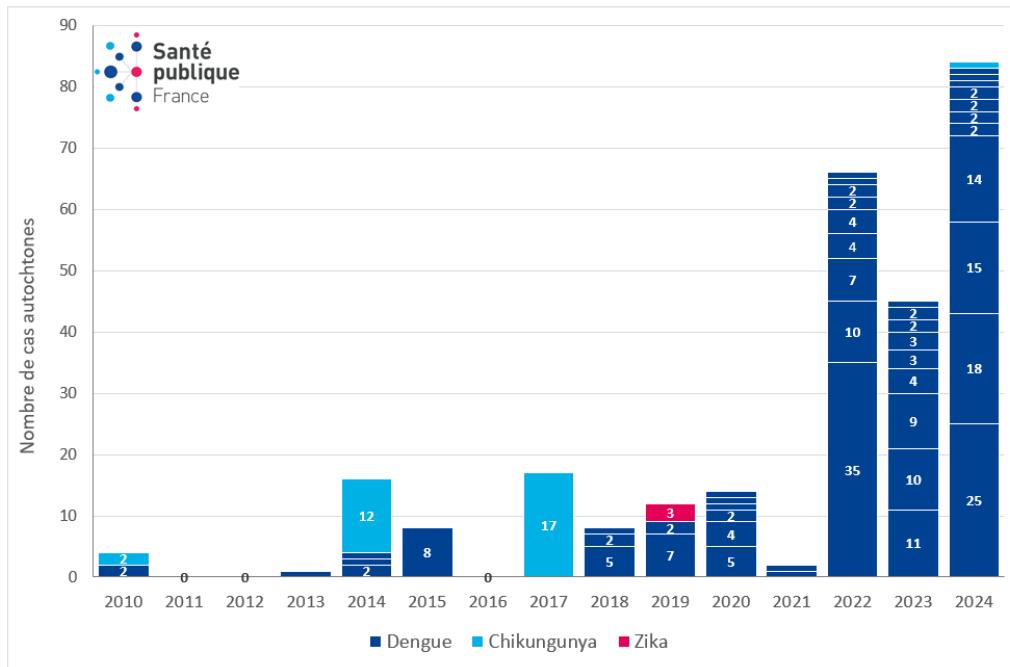


Figure 3: Nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et Zika, identifiés par épisode de transmission, France hexagonale, 2010-2024

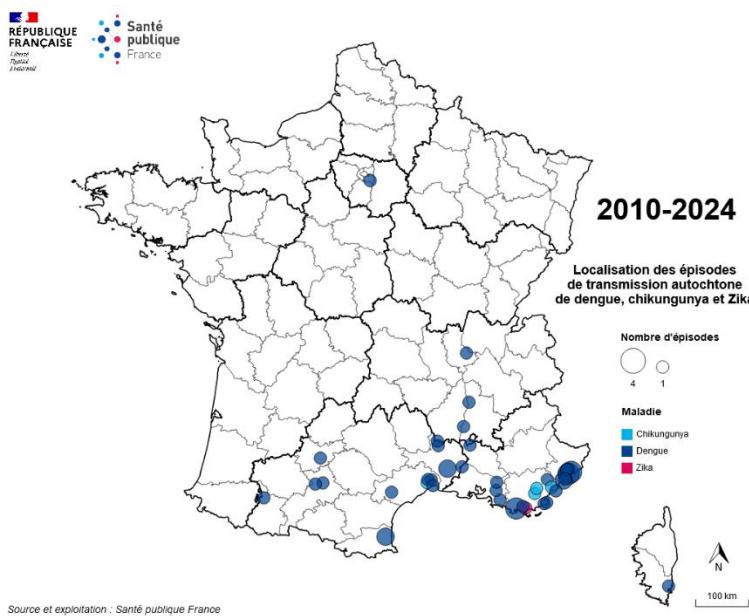


Figure 4: Localisation des épisodes autochtones de dengue, chikungunya et Zika, France hexagonale, 2010-2024 *

*Les épisodes pour lesquels plusieurs zones de transmission possibles ont été identifiés ne sont pas présentés